

**FAISONS-LE
ET ÇA SE FERA !
RESTONS-LÀ,
CAR ÇA SE DÉFERA !**



*La mobilisation communautaire et citoyenne
pour la lutte contre la pauvreté au Québec*

Présentation faite dans le cadre de la Journée plénière «La Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé est-elle toujours utile pour la pratique de la santé publique aujourd'hui ?»

Journées annuelles de santé publique, Montréal, 25 octobre 2006

Plan de la présentation



1. Le lien avec la Charte d'Ottawa
2. Ce qui a été accompli par le mouvement citoyen
3. Un blocage dans un triangle pervers impliquant de la discrimination
4. Pourquoi ça bloque ? Changement de paradigme en cause
5. Pistes de déblocage : plusieurs spirales

1. Le lien avec la Charte d'Ottawa



Un Québec sans pauvreté suppose d'
élaborer une politique publique saine (axe 1).

Ceci ne peut se produire sans
renforcer l'action communautaire (axe 3).

C'est la partie «Faisons-le et ça se fera !»

Or des politiques publiques saines supposent un changement de paradigme
qui ne se peut que si on se préoccupe de
créer des milieux favorables (axe 2)

et d'
acquérir des aptitudes individuelles (axe 4).

Le travail de retournement en question est mieux soutenu et stabilisé si on se
préoccupe en même temps de
réorienter les services [] (axe 5)

en conséquence.

C'est la partie «Restons là, car ça se défera !»

1. Le lien avec la Charte d'Ottawa



Élaborer une politique publique saine, prise double !

«La promotion [de la santé/d'un Québec sans pauvreté] va bien au-delà des [soins/soutiens à la pièce]. Elle inscrit la [santé/le Québec sans pauvreté] à l'ordre du jour des responsables politiques des divers secteurs en les éclairant sur les conséquences que leurs décisions peuvent avoir sur la [santé/pauvreté], et en leur faisant admettre leur responsabilité à cet égard. Une politique de promotion [de la santé/d'un Québec sans pauvreté] combine des méthodes différentes mais complémentaires, et notamment : la législation, les mesures fiscales, la taxation et les changements organisationnels. Il s'agit d'une action coordonnée qui conduit à [la santé/une société sans pauvreté], et de politique fiscales et sociales favorisant une plus forte égalité. L'action commune permet d'offrir des biens et services plus sains et moins dangereux, des services publics favorisant davantage la santé, et des milieux plus [hygiéniques/conviviaux] et plus plaisants.

*La politique de promotion de la santé/d'un Québec sans pauvreté] suppose **l'identification des obstacles gênant l'adoption des politiques publiques saines dans les secteur non sanitaires**, ainsi que la détermination des solutions. Le but doit être de **rendre les choix sains les plus faciles pour les auteurs des politiques** également.»*

1. Le lien avec la Charte d'Ottawa



**Tout de même ce sont
deux processus indépendants,
même s'ils procèdent d'une
communauté de vision.**

1. Le lien avec la Charte d'Ottawa



Pourquoi le mot citoyen ?

Parce que l'action du Collectif a agrégé des efforts et des volontés provenant de divers milieux, communautaires, syndicaux, étudiants, coopératifs, et même institutionnels dans certains cas.

Cette spirale d'actions communes a eu pour base une conviction touchant au pouvoir et au devoir d'agir citoyen : tout le monde est interpellé à ce titre par le problème de la pauvreté et des inégalités et chaque personne peut et doit agir dans sa société avec d'autres pour que le monde change, que les droits reconnus soient respectés et puissent devenir effectifs pour toutes et tous.

2. Ce qui a été accompli



- 1997-2002 : Faisons-le !
- 2003 à aujourd'hui : Restons-là !
- Un processus
- Des liens avec le milieu de la santé et des services sociaux

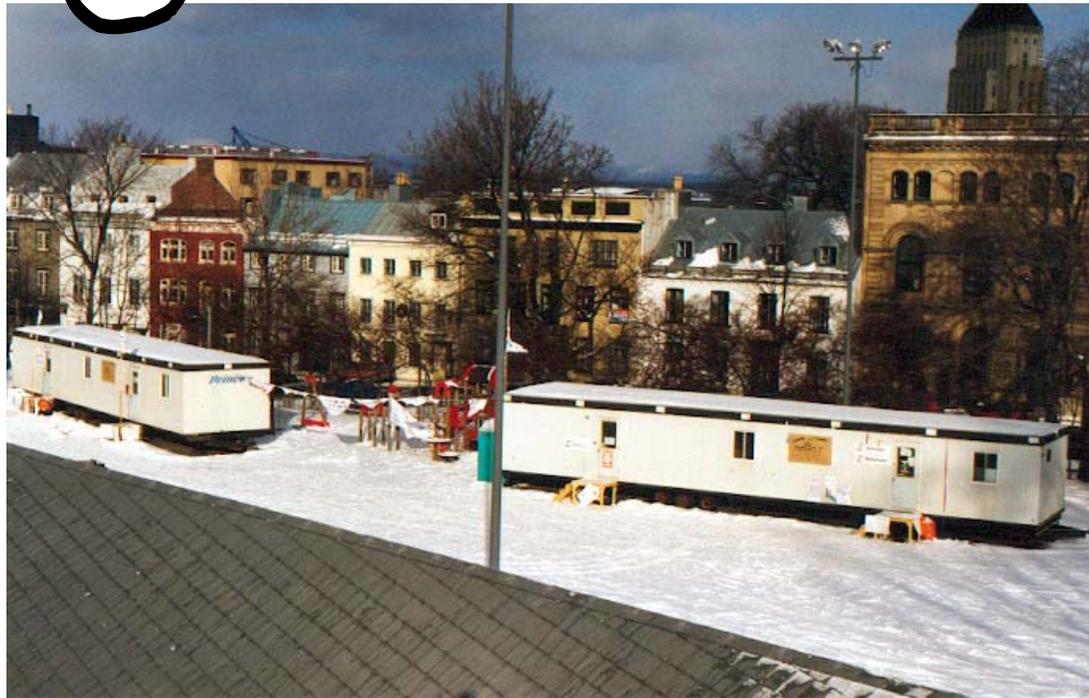
• La genèse, c'est les gens !





En 1997, au Québec,
pendant une lutte difficile
contre une réforme de l'aide sociale
qui apportait de nouveaux reculs,
un petit réseau de personnes et de groupes
associés à cette lutte a fait le choix,
en marge de la Coalition nationale sur l'aide
sociale à laquelle ils et elles participaient aussi,
de **tester le moyen**
d'une loi construite dans une
démarche populaire
pour travailler à engager la société québécoise et
ses institutions politiques à
jeter les bases d'un Québec sans
pauvreté.

















ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 112
(2002, chapitre 61)

**Loi visant à lutter contre la pauvreté et
l'exclusion sociale**

Présenté le 12 juin 2002
Principe adopté le 26 novembre 2002
Adopté le 13 décembre 2002
Sanctionné le 18 décembre 2002

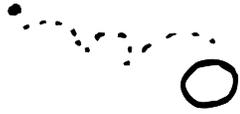
Éditeur officiel du Québec
2002



1997-2002 : Faisons-le !

Moments-clés

- 1997 : Parlement de la rue à Québec, lancement de l'idée.
- 1998 : Formation du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.
- 1998-2000 : Élaboration de la proposition de loi citoyenne et signature d'une pétition à l'appui.
- 2000 : Dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale (215 307 signatures) (appui formel en parallèle de plus de 1600 organisations)
- 2001 : Consultation du gouvernement sur «Ne laisser personne de côté»
- 2002 : Dépôt en juin du *Projet de loi 112 : Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Commission parlementaire. Amendements et adoption à l'unanimité à l'Assemblée nationale le 13 décembre.



Dans les groupes,
le chemin était fait.
On l'a suivie jusqu'à son
adoption,
cette loi-là.

Anonyme



1997-2002 : Faisons-le !

Trois principes à mettre en pratique

- L'élimination de la pauvreté est une priorité tant qu'on n'est pas dans une société sans pauvreté.
- L'amélioration des revenus du cinquième le plus pauvre de la population prime sur l'amélioration des revenus du cinquième le plus riche.
- Les personnes en situation de pauvreté sont associées à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des processus qui les concernent.



Depuis 2003 : Restons là !

Moments-clés

- **2003** : Mise en vigueur partielle de la loi. Élections. Changement de gouvernement. Campagne «Au nom de la loi» du Collectif.
- **2004** : Publication du plan d'action exigé par la loi : mesures Soutien aux enfants et Prime au travail, abandon des pénalités, indexation partielle des prestations d'aide sociale pour les personnes sans contraintes sévères à l'emploi. Réforme de l'aide sociale qui retourne 40 ans en arrière. Coupures opérées par des modifications au règlement. Campagne du carré rouge du Collectif puis des étudiantEs. Recours du Front commun des personnes assistées sociales.
- **2005** : Indexation partielle. Rétablissement de la gratuité des médicaments pour les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti. Campagne «Couvrir les besoins et sortir de la pauvreté» du Collectif. Évaluation négative du Canada par le comité des Nations Unies sur le PIDESC. Mise en place du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale.
- **2006** : Indexation partielle. Nouveau règlement de l'aide sociale.

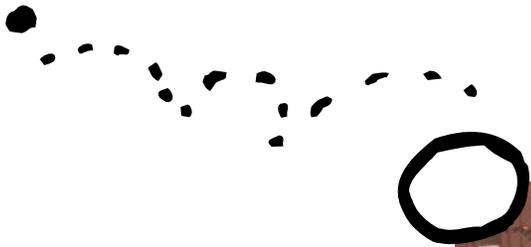


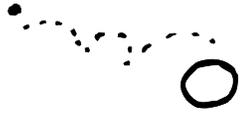


NON
DE SPINA IN GIUSTI
DE FINE FINE

Il primo articolo di questo numero è dedicato a un tema che ha occupato per anni i dibattiti politici e accademici: la questione della "memoria" e del "rimpianto". Si tratta di un tema che ha toccato il cuore di molte culture e di molte epoche, e che ha dato luogo a una vasta letteratura. In questo articolo, l'autore si propone di analizzare le diverse concezioni della memoria e del rimpianto, e di mostrare come esse siano state influenzate dalle trasformazioni sociali e culturali. Il secondo articolo è dedicato a un tema che ha occupato per anni i dibattiti politici e accademici: la questione della "memoria" e del "rimpianto". Si tratta di un tema che ha toccato il cuore di molte culture e di molte epoche, e che ha dato luogo a una vasta letteratura. In questo articolo, l'autore si propone di analizzare le diverse concezioni della memoria e del rimpianto, e di mostrare come esse siano state influenzate dalle trasformazioni sociali e culturali.

**ÇA SUFFIT,
LES PRÉJUGÉS !**





**Elle a fait connaître
à la société
ce que les gens
à faible revenu
revendiquent.**

Jean



Le processus

Des caractéristiques du processus

- Participation constante des personnes en situation de pauvreté et intégration progressive d'une expertise «Avec, i.e. ensemble».
- Processus en spirale.
- Prend forme dans l'interaction, le doute, l'audace et la critique, à l'interne et à l'externe.
- Grande attention apportée à la méthode.
- Grande attention à stimuler, apercevoir, connecter et diffuser les connaissances.
- Il faut composer entre la dynamique d'espace d'exploration libre et la dynamique stratégique du mouvement.
- Certains choix sont conscients, d'autres moins.
- Le changement à provoquer est structurel et touche toute la société.
- Une tension productive entre l'action de court terme et de long terme.
- Le langage des droits présent dès le départ.



Le processus

Des caractéristiques du processus (suite)

- Passage de la notion d'élimination de la pauvreté à la notion d'un Québec sans pauvreté.
- Accident d'une lutte : les choses auraient pu se passer autrement.
- Possible en raison d'un niveau de développement important et bien réseauté d'action communautaire, syndicale, féministe et d'une approche d'éducation populaire et de défense des droits bien enracinée.
- Porté par des personnes qui ont duré.
- L'histoire a été changée. Il y a un instrument de plus et une sensibilité de plus.



Le processus

Quelques acquis

- La loi a conduit à un point de non recul qui interpelle la responsabilité citoyenne de deux façons : le devoir d'objection face aux infractions et aux reculs et la possibilité de repasser à l'initiative et d'utiliser un pouvoir de proposition sur diverses questions relatives à la réalisation des objectifs et de la cible.
- L'adoption de la loi libère le Collectif de la lutte pour un moyen et le retourne à la lutte pour un horizon.
- L'expérience du rêve logique donne de la maturité et de l'audace en même temps que de l'espoir aux personnes engagées dans le processus.
- La mobilisation mise autant sur le politique que sur la politique.
- Expérience d'une action prélegislative du bas vers le haut.
- Expérience d'un travail politique à trois volets : au niveau citoyen, au niveau parlementaire et au niveau du gouvernement.



Les liens avec le milieu de la santé et des services sociaux

Deux exemples :

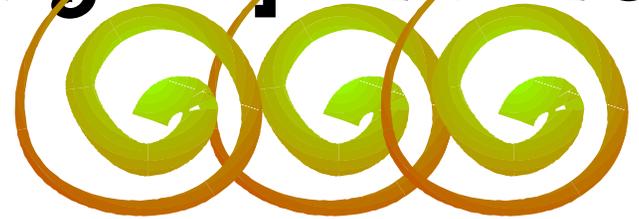
Proposition de loi citoyenne

- appui formel d'un tiers des CLSC du Québec entre 1998 et 2000.

Accès gratuit aux médicaments prescrits à 12000 \$ et moins de revenu

- appui formel, dans une lettre adressée au ministre de la Santé et des services sociaux au printemps 2005, d'une centaine d'intervenantEs bien représentatifs du milieu de la santé publique, chercheurEs, médecins, professionnellEs.

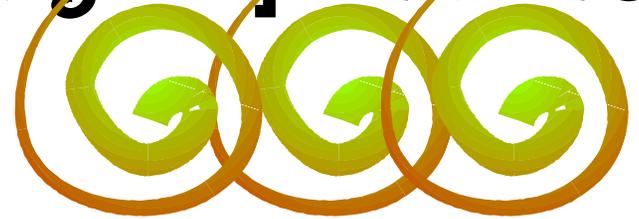
3. Blocage: un triangle pervers



Discrimination à l'œuvre...

- Critère de l'aptitude présumée au travail
- Indexation sélective des prestations d'aide sociale
- Accès sélectif à la gratuité des médicaments prescrits

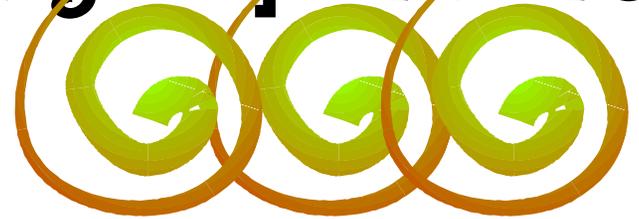
3. Blocage: un triangle pervers



... préjudiciable à qui ?

- Aux personnes en situation de pauvreté présumées sans contraintes sévères à l'emploi

3. Blocage: un triangle pervers



Sous le prétexte de quoi ?

- D'inciter au travail
- Alors que plusieurs de ces personnes ont des petits emplois de misère

4. Pourquoi ça bloque ?



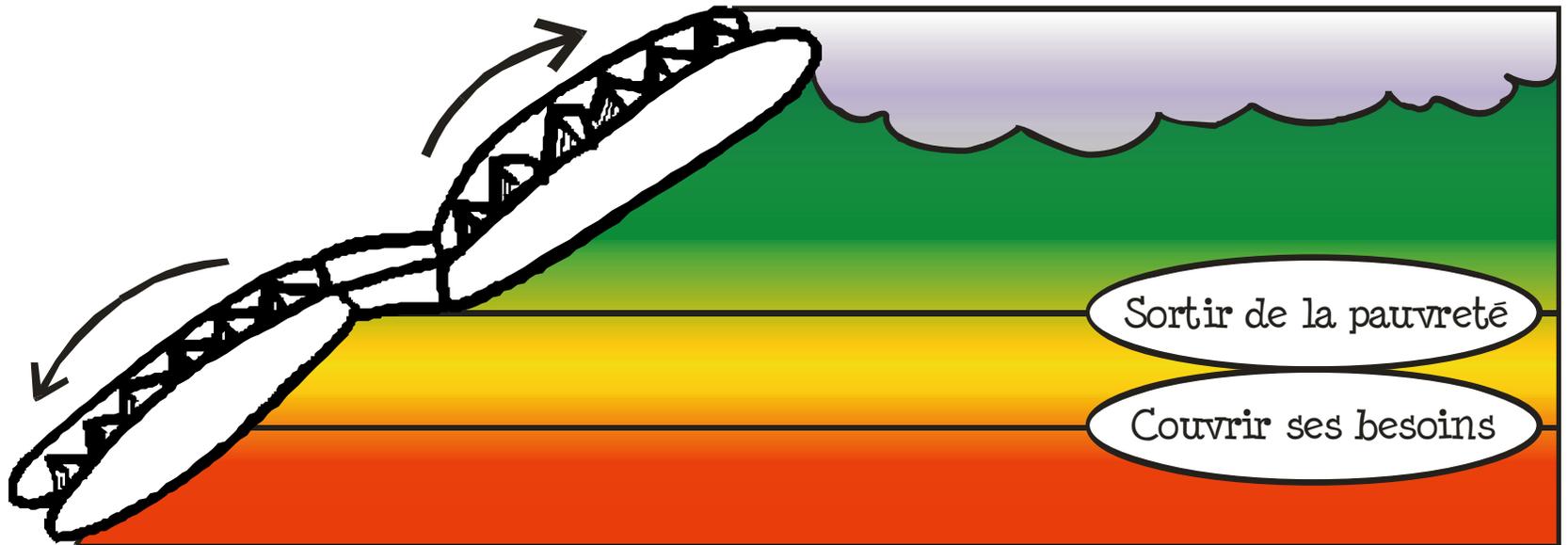
Changement de paradigme en jeu

«La solidarité... Si tu sors appauvrie, c'est pas de la solidarité, c'est du siphonnage.»

Une militante de Trois-Rivières

Une métaphore

venue de personnes en situation de pauvreté



4. Pourquoi ça bloque ?



Changement de paradigme en jeu

«Notre société est comme un palier duquel partiraient un escalier roulant qui monte vers le haut et un escalier roulant qui descend vers le bas. Vivre la pauvreté au Québec, c'est être en bas de l'escalier roulant qui descend et se faire dire monte par des gens en train de monter dans l'escalier roulant qui monte. Au lieu de nous faire monter des escaliers roulants qui descendent, occupez-vous donc des escaliers.»

Voici ce qu'ont dit en substance des personnes en situation de pauvreté aux parlementaires du Québec en octobre 2003.

4. Pourquoi ça bloque ?



Changement de paradigme en jeu

- Constater les escaliers qui montent et descendent.
- Se voir dans l'escalier.
- S'occuper des escaliers.

4. Pourquoi ça bloque ?



Changement de paradigme en jeu

- Miser sur les tentatives de coopération plutôt que sur la tentation de la compétition.

Une autre métaphore

venue de personnes en situation de pauvreté



Désolée,
mais les parapluies,
c'est pour les
personnes sèches !

4. Pourquoi ça bloque ?



Quel est le réel impact de la discrimination selon l'aptitude présumée au travail ?

- L'incitation à l'emploi.. mal payé !
- La protection de la structure inégalitaire actuelle.
- Des personnes mises en déficit humain sévère.

4. Pourquoi ça bloque ?



- Pour garder le salaire minimum bas, il faut garder les protections sociales encore plus basses.

4. Pourquoi ça bloque ?



- Pour améliorer les normes minimales du travail, il faut reconsidérer notre rapport à la richesse, à sa production, à sa distribution.
- Riches de quoi et pour quoi, avec ou aux dépens de qui ?
- Voulons-nous vraiment vivre nos vies dans des escaliers ?
- Pour répondre à un épouvantail brandi à satiété par les dits lucides l'an dernier, quelle sera la meilleure garantie de bien-être à la vieillesse dans le Québec de 2050 : un revenu personnel autonome suffisant alors que d'autres manqueront de tout ou un Québec plus interdépendant, plus convivial parce que plus riche de tout son monde ?

4. Pourquoi ça bloque ?



- Pour activer cette reconsidération de notre rapport à la richesse, il faut revenir aux axes 2 et 4 de la Charte d'Ottawa, autrement dit soutenir la transformation des politiques impulsée par l'action de la communauté citoyenne en créant des milieux favorables et en «perfectionnant les aptitudes indispensables à la vie» ensemble.
- C'est notre manière de vivre ensemble qui est en cause.
- C'est une question de transformation sociale, de transformation personnelle, à soutenir par des transformations dans le système de règles (méso, micro, macro système) sur ce «que l'on s'accorde et que l'on dispense aux autres» comme le veut l'axe 5 de la Charte.
- L'action d'un mouvement citoyen comme le Collectif ne suffit plus à ce moment-là.
- Il faut embrayer plusieurs spirales en même temps.



5. Alors la suite ?

- Le mouvement citoyen est là et le lien avec la santé a été fait tôt dans son histoire.
- Les métaphores sont là, avec tout le travail de théorie sociale fait avec les personnes en situation de pauvreté.
- La loi est là.
- La cible de 2013 est là.
- Les institutions de suivi sont en bonne partie en place, avec du beau monde en majorité dedans.
- L'unanimité de principe est là à l'Assemblée nationale.
- Le rapport «Produire la santé» est courageux.



5. Alors la suite ?

**Comment se fait-il
que ça ne suffise pas ?**

- Que faut-il faire de plus ?
- Que faut-il faire de moins ?
- Que faut-il faire autrement ?



5. Alors la suite ?

Il faut maintenant que des relais se prennent et que la pression vienne de partout.

Notamment de vous.

L'application de la loi doit devenir l'affaire de plusieurs spirales co-agissantes.



5. Alors la suite ?

Des pistes

- Faire connaître la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et l'utiliser.
- Introduire les mots «tendre vers un Québec sans pauvreté» dans les déclarations de principes et d'intention et en faire le suivi dans les plans d'action.
- Faire preuve de courage politique, notamment du côté des intervenantEs, des chercheurEs et des décideurEs à divers niveaux (à chaque fois que vous le faites, vous alimentez le travail citoyen).
- Briser l'apparence de consentement et de bon roulement des machines administratives par des gestes explicites d'objection.



5. Alors la suite ?

Des pistes (suite)

- Montrer partout où on doit donner son opinion qu'on peut voir la réalité autrement que dans l'acceptation des inégalités.
- Faire de la théorie sociale et de la recherche en associant des personnes en situation de pauvreté au processus.
- Produire des faits probants (puisque'il en faut, pourquoi ne pas faire porter les collectes de données sur des faits utiles aux démonstrations à faire ?).
- Et pourquoi pas intituler un prochain rapport sur la santé des QuébécoisES : «Produire de l'égalité» ?



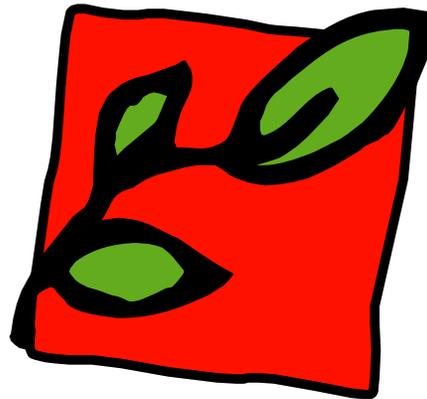
5. Alors la suite ?

Quant à la gratuité des médicaments pour les personnes à faible revenu, beau défi, pour le milieu de la santé publique, d'en faire son affaire !

5. Alors la suite ?

Endurance may outlast hope !

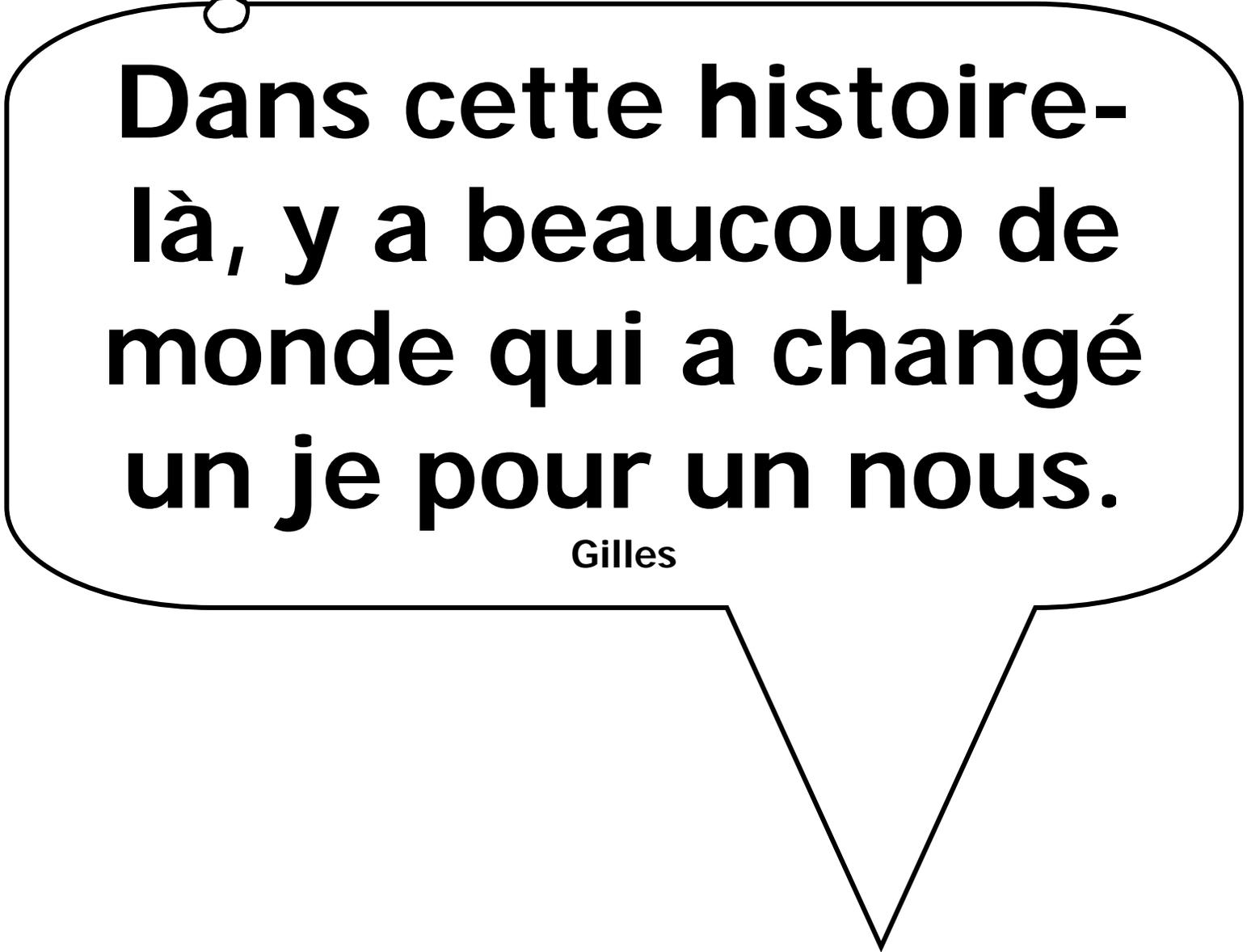
Dans un roman d'Ursula Le Guin



Rx :

Reconsidérer la richesse





**Dans cette histoire-
là, y a beaucoup de
monde qui a changé
un je pour un nous.**

Gilles

Une vigilance citoyenne ininterrompue



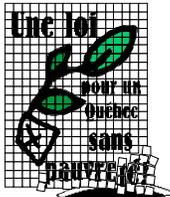


**C'est pas
le temps
de rentrer
chez nous.**

Renaud.

La proposition citoyenne

1 La loi proposée par le Collectif à partir du printemps 2000



PRÉAMBULE

«Je suis une feuille à côté de l'arbre.
Après la loi, je serai dans l'arbre.»
Lucien Paulhus, Drummondville
«Il faut rêver logique.» Yvette Muise, Québec

La pauvreté empêche de réaliser des droits indissociables et reconnus. Elle est causée par des systèmes injustes et des discriminations auxquelles il faut mettre fin, en particulier envers les femmes. **Les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir** pour s'en sortir. Devant cela il faut agir et c'est possible. C'est pourquoi, en lien avec les courants internationaux qui pressent les États du monde de se mobiliser, la population et le gouvernement du Québec s'engagent à mettre en place les cadres permanents d'un Québec sans pauvreté.

Intégration en annexe de la Déclaration des Nations Unies sur le droit et la responsabilité d'agir pour promouvoir et protéger les droits et libertés (1998)

Action citoyenne
Vigilance citoyenne permanente



JETER EN DIX ANS LES BASES PERMANENTES D'UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

PRINCIPES

- 1 Priorité à l'élimination de la pauvreté
- 2 Primauté de l'amélioration du revenu du cinquième le plus pauvre sur celle du cinquième le plus riche
- 3 Association au processus des personnes en situation de pauvreté et de leurs associations

PROGRAMME PERMANENT D'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ

Premier ministre responsable de la loi

- Préséance de la loi
- Clause d'impact
- Obligations du ministre des Finances, du président du Conseil du trésor, du Vérificateur général
- Rapport annuel et discours sur la pauvreté

CONSEIL POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ AVEC OBSERVATOIRE INTÉGRÉ

- Présence de personnes provenant de groupes luttant contre la pauvreté dont des personnes en situation de pauvreté



Assemblée nationale et commission parlementaire

Rapport annuel

OBJECTIFS

- 1 Élimination de la pauvreté comme obstacle à la réalisation effective des droits des personnes
- 2 Amélioration du revenu et de la qualité de vie du cinquième le plus pauvre de la population
- 3 Réduction des écarts entre riches et pauvres
- 4 Transformation de la fiscalité vers une plus grande équité
- 5 Correction des inégalités vécues par les femmes, les jeunes, les régions

ÉTAPES

- 1 Mesures immédiates et urgentes dont appauvrissement zéro du cinquième le plus pauvre de la population, barème plancher, gratuité des médicaments au bas de l'échelle, droit à des mesures vers l'emploi, amélioration des normes du travail, hausse du salaire minimum
- 2 Plan d'action après 1 an avec instructions sur un ensemble large de secteurs, dont fiscalité, emploi, programmes et services
- 3 Deuxième plan d'action après 5 ans pour atteindre les objectifs
- 4 Plan cadre d'action permanente



La loi 112

2 La loi adoptée par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002



Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale



PRÉAMBULE

La pauvreté et l'exclusion sociale peuvent porter atteinte aux droits et libertés des personnes ainsi qu'à leur dignité, qui sont des fondements de la justice et de la paix. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion est un impératif national qui s'inscrit dans un mouvement universel en ce sens. **Les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir** pour s'en sortir. La manière de se développer de la société est en cause. Il y a lieu d'affirmer la volonté de l'ensemble de la société de se mobiliser pour agir en conséquence.

Présence de personnes provenant de groupes luttant contre la pauvreté dont des personnes en situation de pauvreté



COMBATTRE LA PAUVRETÉ (CAUSES, EFFETS), L'EXCLUSION ET TENDRE VERS UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Ministre responsable de la loi
Obligation pour les ministres de déclaration d'impact et pouvoir du ministre de conseiller ses collègues

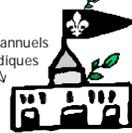
COMITÉ CONSULTATIF
Mandat du comité consultatif de proposer dans les deux ans des cibles de revenus à atteindre et un montant permanent de prestation d'aide sociale non réductible

OBSERVATOIRE
FONDS D'INITIATIVES SOCIALES

BUTS

- 1 Protéger la dignité et combattre les préjugés envers les personnes et les familles en situation de pauvreté
- 2 Amélioration de leur situation économique et sociale
- 3 Réduire les inégalités nuisant à la cohésion sociale
- 4 Favoriser la participation des personnes et familles
- 5 Développer et renforcer la solidarité dans la société

Rapports annuels et périodiques



Assemblée nationale et commission parlementaire

ORIENTATIONS AXES

- 1 Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes
- 2 Renforcer le filet de sécurité sociale et économique
- 3 Favoriser l'accès à l'emploi et valoriser le travail
- 4 Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société
- 5 Assurer à tous les niveaux la constance et la cohérence des actions

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL

- Dès 60 jours après la mise en vigueur
- Décrit l'action gouvernementale prévue pour concrétiser les buts et les orientations.
- Instructions particulières : améliorer les revenus et fixer des cibles, améliorer l'aide sociale sur prestation minimale non coupable, actifs et pensions alimentaires, prévoir des mesures et programmes pour améliorer la situation économique et sociale de l'ensemble des personnes et familles en situation de pauvreté et d'exclusion, en tenant compte des priorités nationales, de l'enrichissement et des situations particulières, ententes possibles en régions et avec partenaires variés

CIBLE SUR DIX ANS

Rejoindre en dix ans les rangs des nations où il y a le moins de personnes en situation de pauvreté



Évalué ensuite à tous les trois ans

Évalué après cinq ans

